

4
11

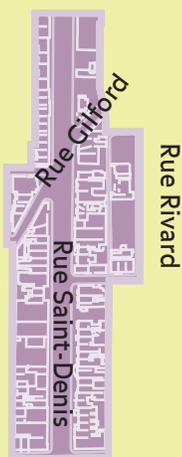
AIRE SAINT-LOUIS-DU-MILE END UNITÉ RUE SAINT-DENIS 3 (A, B)

11b



Boulevard Saint-Joseph Est

11a



Avenue du Mont-Royal Est

CARACTÉRISATION

UNITÉ DE PAYSAGE



CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT

La première portion de la rue Saint-Denis à avoir été tracée, et qui est comprise dans cette unité de paysage, semble être la section située entre la rue Gilford et l'avenue Laurier. Vers 1878, cette section de rue n'était pas encore réalisée, mais était projetée sur les plans de développement. Son tracé a donc été contemporain de celui de l'ensemble des unités de paysage voisines.

TISSU URBAIN

Les îlots

Les îlots de cette unité de paysage possèdent deux faces bâties et parfois une ruelle. La rue Gilford, qui forme une diagonale dans le tissu urbain à cette hauteur, amène un découpage irrégulier des îlots.

Le parcellaire

Les parcelles au nord du boulevard Saint-Joseph sont régulières. À cet endroit, la parcelle de base mesure environ 7,6 mètres de largeur et 30 à 32 mètres de profondeur. Au sud du boulevard Saint-Joseph, le parcellaire est plus irrégulier et la parcelle de base plus étroite, soit 5,5 à 7 mètres de largeur avec une profondeur variant de 18,5 à 30 mètres.

PRÉSERVER LE CACHET
DU PLATEAU

PIIA

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

IMPLANTATION

Le mode d'implantation du bâti

MARGE DE REcul AVANT : 0 à 3,5 mètres au sud du boulevard Saint-Joseph, marge de recul avant plus régulière de 3 à 4 mètres au nord du boulevard Saint-Joseph.

ALIGNEMENT DES FAÇADES : régulier seulement au nord du boulevard Saint-Joseph.

MARGES LATÉRALES : aucune, bâtiments contigus.

ANNEXES : peu ou pas de bâtiments annexes construits en fond de cour.

Les aménagements extérieurs

Les aménagements extérieurs varient en fonction de la présence de commerces et d'une grande marge de recul des bâtiments. Dans le cas des bâtiments uniquement résidentiels, une couverture végétale dominante ainsi qu'une clôture basse en métal en bordure du trottoir sont les principales caractéristiques des aménagements paysagers. Dans le cas des bâtiments avec commerce ou possédant une faible marge de recul, il est fréquent d'observer une cour avant revêtue de matériaux durs. Les plantations d'arbres sont situées sur l'espace public.

BÂTI

Le type architectural

DOMINANT : triplex avec escalier extérieur (type 3.2), multiplex (type 3.3), immeuble de rapport sans cour (type 5.1) et immeuble à vocation mixte (type 6).

MINORITAIRE : immeuble commercial (type 7) et immeuble institutionnel (type 9).

La volumétrie

FORME DU PLAN : rectangulaire simple ou en « L » inversé d'un bâtiment à l'autre, tous deux présents.

LARGEUR : similaire à celle de la parcelle.

HAUTEUR : 3 étages, rez-de-chaussée surélevé d'un maximum de 2 ou 3 contremarches par rapport au niveau du sol.

TOITURE : toit plat (dominant), fausse mansarde (rare).

BALCON ET SAILLIE : balcons habituellement présents aux deuxième et troisième niveaux et couvrant entre un tiers et deux tiers de la largeur de la façade, escalier droit extérieur

UNITÉ DE PAYSAGE

4.11 RUE SAINT-DENIS 3 (A, B)



permettant de rejoindre le deuxième niveau pour les triplex, fenêtres en saillie sur tous les niveaux sur certains bâtiments (rare).

Les matériaux de revêtement

CORPS : pierre grise de taille ou à bossage, brique d'argile dans les tons de brun ou de beige.

TOITURE : revêtement d'ardoise pour les fausses mansardes.

ESCALIER ET BALCON : plancher de bois avec garde-corps métallique, balcons supportés en porte-à-faux par des consoles en bois ou en fer ou par des colonnes de métal.

Le traitement des façades

SOCLE : La fondation se distingue par l'utilisation de pierre en saillie ou par un béton apparent sur les bâtiments revêtus de brique d'argile, et par de la pierre de taille sur les bâtiments revêtus de pierre à bossage. Dans le cas des bâtiments avec commerce au rez-de-chaussée, le socle inclut tout le rez-de-chaussée et est différencié du corps du bâtiment par un matériau de revêtement différent, de larges vitrines et parfois une corniche ou une enseigne en bandeau entre le rez-de-chaussée et l'étage.

CORPS : variable selon le type de bâtiment et sa largeur. Les triplex possèdent deux ou trois travées asymétriques. L'une est formée d'un alignement de fenêtres et les deux autres sont composées d'un mélange de portes d'accès principales, de fenêtres et de portes avec balcon. La porte du rez-de-chaussée est généralement disposée au centre de la façade et ne correspond pas nécessairement à un alignement. Les multiplex et les immeubles d'appartements possèdent une composition symétrique dans laquelle les portes d'accès sont situées dans l'alignement vertical central.

COURONNEMENT : corniche de formes et de matériaux variés, parfois avec un parapet à fronton.

Les ouvertures

FENÊTRES : à guillotine ou à battants avec imposte.

PROPORTION : 1 largeur = 1/2 hauteur, parfois une fenêtre très verticale dont la proportion est environ 1 largeur = 1/3 hauteur dans l'alignement central des triplex.

PORTES : simples avec imposte, portes des commerces de types variés.

ENCADREMENT DES OUVERTURES : pour les bâtiments revêtus de pierre à bossage, linteau et appui constitués d'un seul morceau de pierre de taille et formant un bandeau sur toute la largeur de la façade, et pour les bâtiments revêtus de brique d'argile, linteau constitué d'un appareillage de briques en soldat avec parfois des insertions de pierre, ou d'un seul morceau de pierre de taille formant ou non un bandeau sur toute la largeur de la façade.

Le traitement des bâtiments de coin

IMPLANTATION : sans marge de recul latérale.

MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT : brique d'argile.

COMPOSITION DE LA FAÇADE LATÉRALE :

asymétrique, nombre de travées variable, ouvertures disposées en alignement horizontal et vertical mais le rez-de-chaussée ne répondant pas aux alignements des étages supérieurs, rez-de-chaussée pouvant être distingué par l'utilisation d'un matériau de revêtement différent, prolongement variable des vitrines commerciales sur la façade latérale, coin parfois tronqué et souligné par la présence d'un balcon et(ou) d'une tourelle en couronnement.

Pour préserver le cachet du Plateau, contactez :

Direction du développement du territoire et des travaux publics

201, avenue Laurier Est
5^e étage
Téléphone : 311
ville.montreal.qc.ca/plateau

UNITÉ DE PAYSAGE

4.11 RUE SAINT-DENIS 3 (A, B)



VALEURS PATRIMONIALES

Les reconnaissances d'arrondissement : les témoins architecturaux significatifs

L'arrondissement a identifié près de 160 bâtiments comme étant des témoins significatifs du développement et de l'architecture du Plateau-Mont-Royal.

Voici les témoins architecturaux significatifs recensés dans cette unité de paysage :

5030, rue Saint-Denis

Ancienne Cour juvénile

5079-5085, rue Saint-Denis

Ancienne succursale bancaire

Principaux éléments à retenir

Les deux sections de cette unité de paysage présentent un type de lotissement similaire et des caractéristiques architecturales apparentées. Mais dans la portion au sud du boulevard Saint-Joseph (a), un peu plus ancienne et davantage à caractère commercial, on ne trouve pas de marge de recul avant, d'où la nécessité d'inclure l'accès aux logements à l'intérieur des édifices. Au nord du boulevard Saint-Joseph (b), l'architecture est plus homogène et les triplex contigus possèdent des escaliers extérieurs dans la marge avant.